

Analyses 2008



Pérou : Alberto Fujimori devant la justice
Un tournant historique pour la lutte contre
l'impunité

Commission Justice et Paix belge francophone asbl
Rue Maurice Liétart 31/6
B-1150 Bruxelles Belgique
Tél. +32 (0) 2 738 08 01
Fax: +32 (0) 738 08 00
info@justicepaix.be www.justicepaix.be

Asbl soutenue par le Service Education permanente de la Communauté française et la Direction Générale de la Coopération au Développement

Pérou : Alberto Fujimori devant la justice

Un tournant historique pour la lutte contre l'impunité

C'est le 10 décembre 2007, lors de la journée internationale des Droits de l'Homme, qu'a débuté le procès d'Alberto Fujimori, Président du Pérou entre 1990 et 2000. C'est une date hautement symbolique étant donné les faits dont l'ex-président péruvien est responsable mais aussi parce qu'il s'agit d'une victoire obtenue après de longues années de lutte contre l'impunité.

« Pour la justice, pour nos droits »

« Pour la justice, pour nos droits » était d'ailleurs le slogan de l'événement organisé le 10 décembre 2007 par la Société civile péruvienne. Le lieu aussi était significatif. Les gens se sont réunis à côté du monument « l'oeil qui pleure », monument érigé à la mémoire des victimes de la guerre civile qui a eu lieu au Pérou entre 1980 et 2000.

Dans son rapport final, la Commission Vérité et Réconciliation (CVR) du Pérou (chargée d'enquêter sur les faits et responsabilités de la violence de la guerre civile) donne le chiffre de 69 280 victimes...

Les mouvements terroristes (dont celui du Sentier Lumineux) a été responsable de 54% des cas de violations des Droits humains. Mais, à cette barbarie, les forces de l'ordre du pays ont répondu par une violence démesurée causant de nombreuses bavures et des milliers de morts. Pour certains, cette réponse était un « mal nécessaire » pour combattre le terrorisme. C'est d'ailleurs sous la Présidence d'Alberto Fujimori qu'Abimaël Guzman, chef du Sentier Lumineux, a été arrêté.

Pour d'autres, dont Justice et Paix, la lutte contre le terrorisme ne peut excuser l'extrême violence ni les atteintes aux Droits humains.

De quoi Alberto Fujimori est-il responsable?

Violations des Droits humains, corruption, fraude électorale... pendant des années, Alberto Fujimori a réussi à fuir ses responsabilités. En mettant en avant sa nationalité japonaise, il s'évade au Japon en 2000. Ce n'est que 7 ans plus tard, après une longue campagne internationale que, le Chili, où l'ex-Président était de passage, extradite Alberto Fujimori pour qu'il soit jugé au Pérou.

Fujimori est accusé d'avoir utilisé des escadrons de la mort pour venir à bout des mouvements terroristes péruviens et ce au dépend de victimes innocentes soupçonnées d'avoir des liens avec les terroristes.

Concrètement, il est actuellement jugé pour trois dossiers :

Le cas de Barrios Altos : en 1991, soupçonnant qu'une fête était donnée en lien avec le Sentier Lumineux, le groupe « Colina » (groupe militaire créé par le Service national de renseignements), rentre dans une maison privée et tue 15 personnes... dont un enfant de 8 ans.

Le cas de l'Université de La Cantuta : en 1992, le même groupe Colina entre dans l'Université et enlève 9 étudiants et un professeur supposés appartenir au Sentier Lumineux. Aucun ne survivra.

Enfin, le troisième cas porte sur l'utilisation de la caserne générale de l'armée comme lieu de détention arbitraire des opposants au régime dictatorial. Tortures et exécutions arbitraires y étaient monnaie courante.

Pourquoi ce procès est-il important?

Bien que des personnes liées au groupe Colina (dont Vladimiro Montesinos, chef du « Servicio de Inteligencia Nacional »¹) a déjà été amené devant la justice, la responsabilité en haut lieu de l'ex-Président, n'avait pas encore pu être jugée. Or, les témoignages de certains membres du groupe Colina démontrent que Fujimori était non seulement au courant des méthodes utilisées mais aussi qu'il donnait son aval politique.

Justice et Paix insiste aussi sur l'importance que ce procès ait lieu au Pérou. En effet, bien que la justice internationale a toute sa légitimité, la justice nationale reste la meilleure des solutions et ce pour deux raisons principales. Tout d'abord, c'est dans le pays où se sont déroulés les faits que les preuves peuvent être trouvées. D'autre part, il s'agit aussi d'un processus collectif de travail de mémoire qui implique une prise de conscience de la population locale. Or, cette prise de conscience est nécessaire à une véritable réconciliation durable qui empêche les faits du passé de se reproduire.

Enfin, ce procès n'est pas seulement une victoire pour les victimes péruviennes. Elle l'est aussi pour tous ceux qui ont subi des violations des Droits humains ailleurs dans le monde. C'est l'occasion de réaffirmer à haute voix que l'on doit sortir du cercle vicieux de l'impunité. C'est le moment de montrer à tous ceux qui croient pouvoir être à l'abri de poursuites judiciaires que le droit à la vérité et à la justice peut prendre le dessus.

C'est la raison pour laquelle, nous plaidons pour que l'attention internationale et l'engouement qu'a suscité le début de ce procès, ne tombent pas. Lors de sa visite à Bruxelles en décembre 2007, Francisco Soberón de l'Association pour les Droits humains Aprodeh² a souligné l'importance de l'appui de la Communauté internationale en citant notamment les missions d'observation de Human Rights Watch et d'Amnesty International ainsi qu'une lettre du Parlement Européen félicitant le pays pour l'ouverture du procès contre Fujimori et disant son souhait de voir le procès se dérouler dans la transparence et l'impartialité.

Dans un entretien au journal péruvien « Perú 21 », le juriste argentin et président du Centre International pour la Justice Transitionnelle (ICTJ) Juan Mendez se dit impressionné par les efforts et le travail réalisé par la Cour suprême péruvienne et il ajoute « (...) c'est difficile et peu courant qu'un ancien chef d'État doive rendre des comptes pour les crimes commis durant l'exercice de ses fonctions. Le Pérou donne l'exemple du comment il faut traiter ces cas »³.

La société civile locale et internationale a joué un rôle clef non seulement pour que ce procès aie lieu mais également pour qu'il se déroule dans les meilleures conditions. Cependant, des difficultés persistent et celles-ci sont liées à la présence d'appuis à Alberto Fujimori. En effet, des avocats et proches des victimes sont les cibles de menaces. En décembre 2007, un appel téléphonique anonyme à APRODEH menaçait de mort Gloria Cano, avocate des familles de victimes de violations des droits humains.

Ces menaces ne sont pas seulement une atteinte aux Droits humains. Elles mettent également en péril la nécessaire équité que doit avoir ce procès.

¹ Service de renseignements

² www.aprodeh.org.pe

³ Entretien réalisé par Zarella Sierra Peralta dans l'édition du 8 janvier 2008 du journal « Perú 21 »

Il est nécessaire que les autorités péruviennes enquêtent sur ces faits et mettent en oeuvre des mesures de protection. Justice et Paix appuie dès lors l'appel de la Coordination péruvienne des Droits humains pour que soit votée une loi permettant la création d'un système d'État qui protège les juges, témoins, avocats et proches des victimes.

Un joyeux anniversaire pour le rapport de la Commission Vérité et Réconciliation du Pérou <fin intertitre>

2008 est une année importante pour la démocratisation du Pérou. Le procès intenté à Alberto Fujimori faisait partie des recommandations émises par CVR du Pérou. Au mois d'août de cette année, cela fera cinq ans que cette commission aura rendu son rapport. Quel plus beau cadeau d'anniversaire que de voir ce procès devenir réalité?

Ce procès ne doit cependant pas être unique. Il doit contribuer à l'ouverture de nouvelles enquêtes judiciaires et être le symbole d'une volonté globale de changement. D'après un rapport de Sofía Macher (ancienne membre de la CVR), 40% des recommandations émises par la CVR ont été appliquées. Il reste cependant beaucoup à faire pour que le Pérou atteigne une véritable et durable réconciliation nationale, synonyme non seulement de justice et de réparation mais également d'équité pour tous ses citoyens. Cela implique aussi un respect des diversités culturelles et ethniques et une amélioration des conditions sociales et économiques d'une population actuellement très pauvre.

Mars 2008
Axelle Fischer,
Responsable de projets à Justice et Paix

Pour en savoir plus et suivre au quotidien le procès de l'ancien président péruvien Alberto Fujimori.
www.juicioafujimori.org.pe